



ffgolf®

## Règlement du Championnat Territorial Sarthe – Mayenne Dames et Hommes 2019

Le comité Territorial de golf Sarthe – Mayenne organise un championnat sous forme de compétition

L'objet de ce Championnat est de permettre à des équipes n'ayant pas intégré l'interclub de ligue cette année de faire des rencontres entre joueurs et joueuses de golfs de la Sarthe et de la Mayenne afin d'accéder au championnat interclubs d'hiver des Pays de Loire saison 2019/2020.

### **CONDITION pour accéder au championnat interclub de ligue:**

Il faudra avoir participé à l'une des pré-qualifications régionales aux promotions toutes catégories messieurs ou dames.

Le Comité de l'épreuve est la Commission Sportive du Comité territorial, qui se réserve le droit si besoin de modifier la forme du jeu dans l'intérêt de la compétition

Lors des rencontres, c'est la Commission Sportive du terrain sur lequel on joue qui est le Comité de l'épreuve par délégation et qui statue sur les éventuels différends.



**Un club qui s'inscrit, s'engage** à recevoir plusieurs épreuves sur son terrain, à ouvrir ses installations  $\frac{3}{4}$  d'heure avant le premier départ, à transmettre par mail uniquement (comite72.golf@gmail.com) le résultat de la rencontre le jour même. Les feuilles de match seront publiées sur le site du comité à l'issue de chaque tour.

## CALENDRIER :

- Journée 1 : Dimanche 3 mars 2019
- Journée 2 : Dimanche 24 mars 2019
- Journée 3 : Dimanche 7 avril 2019
- Journée 4 : Dimanche 28 avril 2019
- Journée 5 : Dimanche 19 mai 2019

*Les rencontres pourront aussi se dérouler le samedi en fonction des disponibilités des terrains.*

HOMMES	24H Le Mans	Laval	Sablé	Arçonnay	Sargé
3 mars 2019	X	X	0	0	Exempt
24 mars 2019	X	0	X	Exempt	0
7 avril 2019	X	0	Exempt	0	X
28 avril 2019	X	Exempt	0	X	0
19 mai 2019	Exempt	0	0	X	X

Terrains qui reçoivent		
		X = match 1 0 = match 2
<i>Exemple : le 3 mars 2019 Le Mans 24h reçoit Laval</i>		

DAMES	24H Le Mans	Laval	Sablé	Arçonnay	Sargé
3 mars 2019	X	X	0	0	Exempt
24 mars 2019	X	0	X	Exempt	0
7 avril 2019	X	0	Exempt	0	X
28 avril 2019	X	Exempt	0	X	0
19 mai 2019	Exempt	0	0	X	X

Chaque équipe reçoit 2 fois, se déplace 2 fois et est exemptée 1 fois.

## FORME DE JEU :

L'équipe est composée de 6 joueurs pour les Hommes et de 4 joueuses pour les Dames.

Match Play Brut / 18 trous :

1 FOURSOME et 4 SIMPLES pour les Hommes

1 FOURSOME et 2 SIMPLES pour les Dames.

Pour le FOURSOME, le capitaine a le libre choix de sa composition. Les équipiers sont libres de choisir l'ordre de départ du FOURSOME (choix des trous pairs et impairs)

Pour les SIMPLES, les équipiers joueront dans l'ordre croissant de leur index arrondi. A index arrondi égal, le capitaine a le choix de l'ordre de jeu.

Le FOURSOME se déroule en premier.

En cas d'équipe de double incomplète, il est obligatoire de compléter le FOURSOME avec un joueur présent dans l'équipe, au choix du capitaine, et c'est le dernier SIMPLE qui est forfait.

En cas d'égalité au 18ème trou, tous les matchs, FOURSOME et SIMPLES, doivent partir en « mort subite ».

En conséquence, aucun match nul dans les parties ne peut être entériné.

### **HEURES DES DEPARTS :**

Le premier départ devrait avoir lieu à 10h. Chaque équipe doit se rapprocher du club qui accueille pour se faire confirmer l'horaire définitif.

### **CLÔTURE DES INSCRIPTIONS :**

31 janvier 2019 par mail auprès du comité

**Adresse mail :** [comite72.golf@gmail.com](mailto:comite72.golf@gmail.com)

### **DROIT DE JEU :**

Pour chaque rencontre, le capitaine de chaque club versera un droit de jeu d'un montant de 80€ (dames) et de 100€ (messieurs) au gestionnaire du club recevant la rencontre. Le droit de jeu devra être réglé avant le départ du premier joueur de l'équipe. Un retard de paiement pourrait entraîner la disqualification de l'équipe. L'équipe qui présente un forfait moins de 5 jours avant la date de la rencontre devra s'acquitter d'un versement de 80€ de pénalité au gestionnaire du club qui reçoit.

### **LES ÉQUIPIERS :**

- Doivent être membres permanents et licenciés de l'Association Sportive du Club qu'ils représentent.
- Doivent être à jour de leur certificat médical
- Doivent avoir renouvelé leur licence avant le 1<sup>er</sup> tour
- **Ne sont pas inscrits dans les équipes de base en interclub d'hiver de la Ligue (régional)**

- En cas de changement de club de licence après le 31 décembre, le joueur peut intégrer l'équipe de son nouveau club à partir du 1er janvier, même s'il a déjà joué pour un autre club avant le 31 décembre.
- En cas de transfert de licence avant le début du championnat, le joueur pourra jouer pour son nouveau club à condition de s'être acquitté de la cotisation à l'A.S. du club et que le Président de l'A.S. du nouveau club adresse à la ligue une attestation stipulant que le joueur est membre de l'AS et renouvellera sa licence dans le club l'année suivante.

### **INDEX PRIS EN COMPTE :**

L'index pris en compte est celui figurant dans RMS (historique d'index) à la date de clôture d'inscription.

### **REUNION DES CAPITAINES :**

Pas de réunion des capitaines au sens des règlements fédéraux. Les capitaines des deux équipes se retrouvent au plus tard 15 minutes avant le premier départ pour échanger leurs fiches d'ordre de jeu.

### **DEROULEMENT DES PARTIES :**

Le double se déroule en premier

Les simples se jouent obligatoirement par ordre d'index arrondi.

S'il manque un équipier(e) le dernier simple est perdu.

Pour chaque rencontre, le capitaine présente au capitaine adverse sa fiche de composition d'équipe du jour (Feuille de match).

Et doit avoir à sa disposition

- Pour chacun des joueurs inscrits sur la fiche de composition d'équipe, un extrait de licence (disponible sous Extranet) attestant de la qualité de membre AS du club qu'il représente ainsi que la mise à jour du certificat médical,
- Pour chacun des joueurs inscrits sur la fiche de composition d'équipe, un extrait d'historique d'index (disponible sous Extranet) attestant de l'index au 31 janvier 2019, date de clôture de l'inscription.

Il est de la responsabilité des deux capitaines des équipes qui se rencontrent de vérifier lors de la remise des fiches de compositions d'équipe du jour que les équipiers qui sont inscrits répondent aux exigences du présent règlement. Aucune réclamation ne sera recevable après le départ du premier match du jour.

## **INTEMPERIES et CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES :**

En cas d'alerte ORANGE ou ROUGE émise par Météo France la veille de la compétition concernant une journée de championnat, le comité territorial annule systématiquement les rencontres du département impacté. Charge aux clubs recevant une épreuve d'informer les équipes de l'annulation de la rencontre et de son report au dimanche suivant.

## **RESULTATS ET CLASSEMENTS :**

Déroulement sur la journée

Chaque partie gagnée donne 1 point à l'équipe. Il y a play-off à l'issue de la partie donc pas d'égalité possible sur le match.

Points attribués pour le classement général à l'issue du championnat

- 2 points pour une victoire
- 1 point pour une défaite
- 0 point pour un forfait

## **DEPARTAGE :**

En cas d'égalité à l'issue des rencontres le départage pour le classement final se fera en prenant en compte le nombre total de matchs gagnés durant celles-ci. Il est donc de l'intérêt des équipes de mener à leur terme les matchs des différentes rencontres même si le résultat d'une équipe est acquis avant que tous les matchs soient terminés. Si l'égalité persiste, prendre en compte le nombre de victoire du joueur de simple n°1 (même s'il est différent à chaque fois) puis du n°2 etc.

- L'équipe victorieuse Territoriale Hommes et Dames sera qualifiée pour participer à la finale inter départementale qualificative à l'interclub d'hiver de la Ligue PDL 2019/2020. la date et le lieu seront précisés ultérieurement.
- Les classements et résultats seront publiés sur le site du comité [www.golfsarthe.fr](http://www.golfsarthe.fr)

## **Annexe au règlement du championnat interclubs d'hiver de la ligue :**

Ces quelques lignes ont pour objet d'aider les clubs qui reçoivent une rencontre interclubs d'hiver à résoudre quelques problèmes liés aux conditions météo.

- La rencontre doit se dérouler sur greens normaux non gelés et non sur greens d'hiver.
- Le Comité de l'épreuve (la commission sportive du club en relation avec le gestionnaire et l'intendant de terrain) est habilité à modifier le Tour Conventionnel (cf. définition dans les règles de golf).

Voici quelques exemples de ce qui peut être fait surtout si certaines zones du terrain sont particulièrement humides et grasses et rendent le jeu inéquitable :

- Le comité peut décider de réduire le nombre de trous. Nous ne recommandons pas de faire jouer moins de 16 trous.
- Un trou peut être modifié afin d'éviter que ne rentre en jeu une zone particulièrement fragile qui provoquerait par exemple la perte d'une balle jouée depuis le départ qui finit plein fairway après une trajectoire classique. On peut ainsi réduire la taille du trou jusqu'à en faire un par 3. Nous ne recommandons pas de créer plus de 4 par trois supplémentaires.

En résumé, si après avoir réduit le tour conventionnel à 16 ou 17 trous au lieu de 18 et si après avoir transformé jusqu'à 4 trous en part 3 ou plus simplement en faisant jouer des repères avancés, le parcours reste inéquitable, il faut alors considérer que le parcours est impraticable, la rencontre doit être reportée conformément au règlement de l'épreuve.

Au cas par cas, la commission sportive du comité territorial, peut assister les clubs à prendre la décision la plus adaptée aux circonstances.

---

*Comité FFG de la Sarthe*

---